

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE N°2024-526  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET :**

**Médiathèques communautaires : contrat de distribution de flyers avec La Poste  
dans le cadre de la fête des médiathèques**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Considérant** le besoin de distribuer l'ensemble des flyers pour la manifestation « Médiathèques en fête » aux habitants du territoire ;

**Vu** le projet de contrat de distribution d'imprimés publicitaires à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le groupe La Poste et couvrant la période du 07 au 18 octobre 2024 ;

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver et de signer le contrat de distribution d'imprimés publicitaires à intervenir entre Saint-Flour Communauté, sise au Village d'entreprises, ZA Rozier Coren – 15100 Saint-Flour, représentée par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD, et le groupe La Poste et notamment le bureau de Pierrefort situé 10 rue de Salzet – 15230 Pierrefort;

**Article 2 :** De dire que ledit contrat inclut une participation financière de Saint-Flour Communauté à hauteur de 568,21 € TTC à intervenir sur facture ;

**Article 3 :** De dire qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

**Article 4 :** De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Saint-Flour, le

La Présidente

04 OCT. 2024

Céline CHARRIAUD

**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmis en Préfecture le 04 OCT. 2024**

Publiées sur le site internet le 04 OCT. 2024

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20241004-DEC2024-526-AU  
Date de télétransmission : 04/10/2024  
Date de réception préfecture : 04/10/2024



Contrat de Distribution d'Imprimés Publicitaires			
N° COMMANDE	71500002813	Date de	18/09/2024

ENTRE LE CLIENT SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Représenté par :

Nom : CHARRIAUD  
Prénom CELINE  
Fonction Elu  
N° téléphone +33471605687  
N° télécopie  
Adresse email j.frogneux@saintflourco.fr

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE  
LE ROZIER  
15100 COREN  
France

Vos informations

Identifiant P0000000550923  
Identifiant COCLICO 3108913  
SIRET : 20006666000016

N° fournisseur  
Votre référence de

Client sous conventions : NON

Agence dûment mandatée

Aucune agence

ET La Poste - Société Anonyme au Capital de 5 657 785 892 € - 356 000 000 RCS Paris - N° de TVA Intra-communautaire : FR 39 356 000 000  
Siège Social - 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris - Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00 - Fax : +33 (0)1 55 44 33 00

Etablissement Bureau PIERREFORT PDC1  
10 RUE DE SALZET  
15230 PIERREFORT

Identifiant 151320

Tableau de synthèse

N°	Prestation	Type	Semaine	Quantité	Montant Net HT
001	flyer as	AXECITOYEN	s41	1 806	473,51 €
Total Net HT					473,51 €

Commentaire :

Pour toute communication concernant la mise en œuvre de votre campagne et son suivi, vous pouvez nous contacter par :

- Téléphone :
- Fax :
- Courriel :
- Courrier :

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20241004-DEC2024-526-AU  
Bureau PIERREFORT PDC1  
10 RUE DE SALZET  
15230 PIERREFORT  
Date de réception préfecture : 04/10/2024

Contrat de Distribution d'Imprimés Publicitaires			
N° COMMANDE	71500002813	Date de	18/09/2024

**Détails**

**Campagne IP n° 001 « flyer as »**

Distribution du message "flyer as Colis" (poids: 10 g) à réaliser du 07/10/2024 au 18/10/2024 (semaine 41).

Livraison au plus tard le 27/09/2024.

■ **Détail de la campagne :**

Prestations	Quantité	Prix de base	Base *	Remise	TVA	Montant HT
Offre AXECITOYEN						
Formule de distribution communale avec stop pub	1 008	275,00 €	1000		20,0 %	277,20 €
Formule de distribution sectorielle avec stop pub - ZONE C	798	246,00 €	1000		20,0 %	196,31 €
<b>Total</b>	<b>1 806</b>					<b>473,51 €</b>

■ **Services associés à la campagne :**

Pour le détail des services, se reporter à l'annexe correspondante.

Prestations	Quantité	Prix de base	Base *	Remise	TVA	Montant HT
Distribution 10 jours - incident livraison	1 806	-	-		20,0 %	Offert
Colis	1 806	NC	NC	NC	20,0 %	NC
<b>Total</b>						<b>-</b>

■ **Commentaire :**

■ **Totaux pour la campagne n°001 :**

Montant total HT brut :	473,51 €
Montant total HT net :	473,51 €
Montant total TVA :	94,70 €
Montant total TTC :	568,21 €

Émissions de CO<sub>2</sub> liées à la prestation de transport réalisée : 7,48 kg CO<sub>2</sub>.



Contrat de Distribution d'Imprimés Publicitaires			
<b>N° COMMANDE</b>	71500002813	<b>Date de</b>	18/09/2024

**Annexe 2 - Détail de la zone de distribution**

**Campagne IP n° 001 « flyer as »**

**Distribution du message « flyer as Colis » (Poids 10g) à réaliser du 07/10/2024 au 18/10/2024 (semaine 41)**

■ **Zone en ciblage sectoriel**

C. Postal	C. INSEE	Commune principale	Communes	N°	Z. Tarif.	Repiquag	Potentiel
15100	15142	NEUVEGLISE SUR TRUYERE		11510010	C		66
15260	15142	NEUVEGLISE SUR TRUYERE		11526001	C		732
<b>Potentiel Total</b>							<b>798</b>

■ **Zone en ciblage communal**

C. Postal	C. INSEE	Commune principale	Communes	N°	Z. Tarif.	Repiquag	Potentiel
15230	15026	BREZONS		30011556			74
15230	15033	CEZENS		30011563			98
15230	15086	LACAPELLE BARRES		30011614			28
15110	15106	LIEUTADES		30011634			83
15230	15112	MALBO		30011639			45
15230	15139	NARNHAC		30011665			31
15230	15149	PAULHENC		30011675			88
15230	15152	PIERREFORT		30011678			405
15230	15198	STE MARIE		30011721			53
15230	15201	ST MARTIN SOUS		30011724			103
<b>Potentiel Total</b>							<b>1 008</b>

Accusé de réception en préfecture  
 015-200066660-20241004-DEC2024-526-AU  
 Date de télétransmission : 04/10/2024  
 Date de réception préfecture : 04/10/2024



<b>Contrat de Distribution d'Imprimés Publicitaires</b>			
<b>N° COMMANDE</b>	71500002813	<b>Date de</b>	18/09/2024

**Annexe 1 - Informations complémentaires et services associés**

**Campagne IP n° 001 « flyer as »**

Distribution du message "flyer as Colis" (poids: 10 g) à réaliser du 07/10/2024 au 18/10/2024 (semaine 41).

■ Mise à disposition des messages : Colis

Veillez livrer vos messages selon les modalités suivantes :

Date	Horaires	Quantité	Repiquage	Lieux de livraison	Adresse et coordonnées
27/09/2024	avant 12H00	1 806		MEDIAPOST - PFM CLERMONT FRD	14 RUE ROBERT LEMOY 63100 CLERMONT FERRAND Tel : 04 73 69 99 53 Fax : 04 73 69 99 52

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20241004-DEC2024-526-AU  
Date de télétransmission : 04/10/2024  
Date de réception préfecture : 04/10/2024

**Contrat de Distribution d'Imprimés Publicitaires**

<b>N° COMMANDE</b>	71500002813	<b>Date de</b>	18/09/2024
--------------------	-------------	----------------	------------

**Récapitulatif des montants**

Type de prestation	Quantité	Montant
AXECITOYEN	1 806	473,51 €

Montant total HT brut : 473,51 €

Remises	Taux	Montant
---------	------	---------

Montant total des remises 0,00 €

Montant total HT net 473,51 €

TVA	Taux	Montant
-----	------	---------

TVA	20,0 %	94,70 €
-----	--------	---------

Montant total TVA 94,70 €

Montant total TTC : 568,21 €

<b>Conditions de</b>		<b>Au Comptant</b>	<b>Montant</b>	<b>Adresse de facturation :</b>
<b>Acompte versé à la</b>	<b>NON</b>			<b>SAINT-FLOUR COMMUNAUTE</b>
				<b>LE ROZIER</b>
				<b>15100 COREN</b>
				<b>France</b>

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les Conditions Particulières de Vente en vigueur, applicables aux produits visés par le présent davis ainsi que les Conditions Générales de Vente AXEPRO et AXECITOYEN (ci-après défini comme « la Convention »). La présente Convention est régie par le droit français. Les Parties s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait survenir à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente Convention. A défaut d'accord amiable, tout litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents dans le ressort de la Cour d'appel de Paris, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Vos données font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la bonne exécution du contrat. Les destinataires de ces données est Le Groupe La Poste. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à gratuitement à l'adresse suivante : La Poste - Service Clients Courrier Entreprises - 99999 LAPOSTE. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

En application des articles 1316 et suivants du Code Civil, les parties acceptent et reconnaissent la parfaite validité du présent contrat formé sur support électronique le cas échéant. Ainsi, les parties acceptent à titre d'éléments déterminants de leur engagement, de signer électroniquement le présent Contrat conformément aux dispositions de l'article 1316-4 du Code Civil et du décret du 30 mars 2001.

Les éléments de preuves de la formation et de la signature de cette Convention seront transmis à chaque signataire sous la forme électronique ou papier le cas échéant.

Les parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments susvisés.

Pour LA POSTE  
Le Directeur d'Etablissement

À ....., le .....

Pour le client SAINT-FLOUR  
CHARRIAUD CELINE  
mention "lu et approuvé"  
Nom, qualité, signature et cachet

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20241004-DEC2024-526-AU  
Date de télétransmission : 04/10/2024  
Date de réception préfecture : 04/10/2024